Association amicale des Résidents et amis de Saint-Quay-Portrieux

BULLETIN N°8 - Décembre 2005

LE MOT DU PRESIDENT

Ce numéro révèle l'étendue des sujets traités par la commune. Et pourtant un sentiment de langueur se dégage quand on remonte du Portrieux vers Saint-Quay par la rue principale. La disparition du commerce de proximité n'est pas une question nouvelle ni facile à régler. On ne peut cependant pas se résoudre à imaginer le bourg, dans quelques années, doté seulement d'agences immobilières et d'un bureau de Poste avec un dépôt de pain et de journaux. Vaste défi!

Dominique Blanc

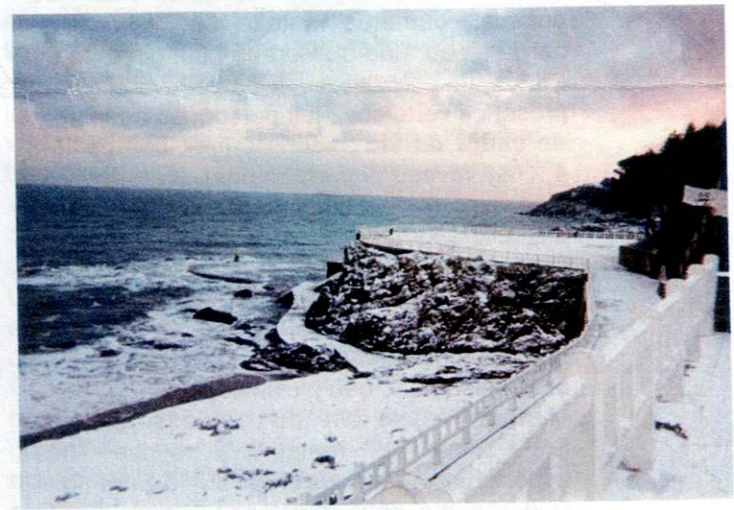

Neige en 1996

Rubriques traitées

La vie de la commune

Communauté de Communes

Droit de préemption

Le chemin de ronde

Service de soins à domicile

Libre opinion

La vie de notre association

Association loi de 1901. Statuts déposés le 31 décembre 2002 - Adresse courrier: BP 32, 22410 Saint-Quay-Portrieux - Mail : as_amicale_st_quay@yahoo.fr
Président : Dominique Blanc (Dominiqueblanc73@hotmail.com - Vice-présidents : Blandine de Soultrait (jacques.de-soultrait@wanadoo.fr) -Louis Rolland (Louis.rolland@chu-brest.fr) - Mathieu Tanon (tanon.m@wanadoo.fr) - Secrétaire Général: Jean-Pierre Guth (alsajpg@aol.com) - Trésorier : Jean D'Herbécourt (Jdherbecourt@caichevreux.com)

La vie de la commune

Entretien avec Monsieur le Maire :

Nous reprenons ici les principaux points évoqués par M. Lambotte à l'issue de notre Assemblée Générale du 6 août 2005.

Le Maire a rappelé la liste des projets abordant tous les secteurs de la vie locale qu'il a établie après 50 réunions préélectorales. Elle constitue son programme et il tient à le respecter. Ces projets concernent :

- **des bulletins d'information :**«info St Quay» «le Phare», «Bulletin Activités St Quay»,
- **des travaux relatifs au patrimoine** : Centre des Congrès, moulin St Michel, chapelle de Kertugal, salle de l'Espérance, ancienne mairie, ancienne criée (école de voile), salle Yéyé, sentier des douaniers (1.000.000 □ au programme dont 1/3 est accompli), île de la Comtesse, court de tennis couvert.

-la sécurité : espace de jeux pour les enfants, barrières autour de la piscine, barrières au fond du Port es Leu, giratoire de Kertugal, gardes municipaux avec chien, présence verte chez les personnes âgées.

-le cadre de vie : fleurissement de la ville (4ème au niveau départemental), entretien des plages, nettoyage des rues, essai d'amélioration de la circulation, nouvelle signalétique.

-à la voirie : projets importants devant coordonner de multiples contraintes: eau, gaz, électricité, téléphone, éclairage public, assainissement, eau pluviales.

-Autres Projets :aire de carénage, chapelle Ste Anne à restaurer, reprise des appartements au dessus du Centre des Congrès qui peut maintenant contenir 350 personnes.

Le Maire a rappelé ensuite quelques données majeures de la ville : sa population permanente, assez âgée, de 3500 personnes implique de conserver des commerces de proximité, les recettes du budget constituées pour 1/3 par la fiscalité directe, 1/3 par des subventions de l'Etat, et 1/3 par le casino ce qui nécessite une importante assurance pour perte d'exploitation éventuelle, l'activité touristique qui requiert de nombreuses animations l'été, et l'économie hors tourisme centrée sur le port qui nécessite des travaux lourds (protection contre la houle d'est, aire de carénage,). Au total la ville emploie 70 personnes.

Enfin M. Lambotte a répondu aux questions des participants :

-Stella Maris n'a pas été reprise car les chambres doubles sont peu confortables, le bâtiment inesthétique et le projet cher (1.000.000□),

-PLU : Il faut renouveler le PLU en raison de la pression sur les prix qui oblige à densifier. Des zones NA vont êtres ouvertes à l'urbanisation (396ha à Saint-Quay-Portrieux). Projet des « Dolmens » sur 6000m□ 11 agences immobilières exercent à Saint-Quay-Portrieux ! La commission des sites devra intervenir étant donné les emprises de 500m autour des trois endroits classés : le cinéma, le Carhuel, le calvaire de la rue Louais.

-Le chemin de ronde représente encore 600.000□ de travaux à faire étant donnés le ravinement par la pluie et la mer, et la sécurité, en particulier la pose de barrières « Delpierre » onéreuses ;

-Impôts locaux : le financement de ces travaux importants et la subvention refusée par le FEDER (Union Européenne) pour le Palais des Congrès, vont entraîner une augmentation des impôts locaux malgré le choix d'un effort fiscal modéré.

-Sur les commerces de proximité la Municipalité ne peut pas grand chose car il s'agit d'initiatives privées.

-Un nouveau plan de circulation est à l'étude, mais les projets ne peuvent être présentés tant que la commission n'a pas rendu ses conclusions.

-La création d'une auberge de jeunesse n'est pas un projet prioritaire mais le Pré Mario est envisagé comme station de « loisir vert », avec hébergement semi-collectif et restauration en dur, manège et association de tir à l'arc.

-Terre-plein du port : le terrain a été acheté 15MF par le Syndicat Mixte du Port d'Armor(45% Commune, 55% Conseil Général.). Ce dernier a un projet d'aménagement de ce terre-plein, alors que le bâtiment de Vivarmor est appelé à disparaître.

-Enfin en matière de stratégie, Saint-Quay-Portrieux se trouve en situation de concurrence avec Binic et avec les communes voisines qui nous disent « riches » : le choix est fait de centrer son développement sur le nautisme mais le maire est à la recherche d'un créneau porteur.

S'agissant du Centre des Congrès, c'est la mairie qui en est propriétaire et en fixe l'utilisation. Elle ignore si la gestion courante sera équilibrée, mais elle estime qu'il s'agit d'un besoin économique, social et culturel. L'objectif reste de tendre vers un certain équilibre financier.

Pour le Centre des Loisirs et de la Jeunesse (CLJ), le rez-de-chaussée rénové du Centre des Congrès ne peut plus être utilisé par le CLJ qui ne réintégrera donc jamais son lieu d'activité d'origine. Par contre le Maire s'engage à maintenir l'activité, que ce soit avec du personnel du Ministère de l'Intérieur ou à défaut avec du personnel d'encadrement civil. Dans le futur, le lieu d'implantation du CLJ pourrait être étudié au Port. En effet, la purge du contentieux a rendu le terre-plein du port constructible. Le Conseil Général a mené des études. Celtarmor souhaite s'agrandir. Il faut des parkings et des espaces pour les animations dont les cirques et de grandes manifestations nautiques.
Le Conseil Général a par ailleurs le projet de regrouper dans un bâtiment unique polyvalent des activités nautiques ; on pourrait alors imaginer qu'à travers un tel projet, une surface de 150 à 200 m2 puisse être réservée aux activités du CLJ. En attendant, en 2006, la même solution qu'en 2005 sera retenue.

Communauté de Communes

Les conseils communautaires sont parfois houleux, comme nous l'avons déjà relaté. Le maire de Saint-Quay-Portrieux, parfois, mais surtout celui de Binic sont le plus souvent à l'origine de cette situation. Ils sont d'accord sur peu de choses. Yvon Batard, le maire de Binic est en opposition systématique avec la majorité relativement silencieuse du conseil. Il part du principe que si la Communauté de Communes ne donne pas suite à la compétence nautique et ne lui donne pas satisfaction, il n'acceptera aucune nouvelle compétence pour la Communauté de Communes. Tout est à faire et il attend tout du financement communautaire. La mise en œuvre de la compétence nautique, pourtant votée par les 6 communes, est bloquée du fait de la position du maire de Saint-Quay-Portrieux qui dit que le nautisme est le fonds de commerce de sa commune, qu'elle en a fait seule les frais, et qu'il n'entend pas le partager. La Communauté pourrait passer outre et légiférer mais Gérard Lambotte menace d'attaquerait alors la Communauté de Communes au Tribunal Administratif car le libellé de la compétence nautique n'est pas correctement rédigé et est donc attaquable. Résultat : le statut quo !

Lors du conseil de janvier 2005, c'est Binic qui a créé l'incident à propos du projet de création d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) au point que ce sujet a du être retiré de l'ordre du jour.

Par ailleurs, nous avions expliqué dans un précédent numéro le mode de création ou de transfert de compétence, en principe irréversible, au profit des communautés de communes et nous nous sommes posé la question de savoir quelles sont très exactement les compétences actuelles de la Communauté de Communes Sud Goelo. Nous avons questionné le président Eric Dahlquist qui nous a donné copie d'un arrêté du préfet des Côtes d'Armor en date du 21 septembre 2005 qui valide une nouvelle compétence et fait la synthèse de toutes celles qui existent déjà. Nous la reproduisons dans ses grandes lignes car on mesure bien ici l'importance prise par cette structure relativement récente.

1- Compétences obligatoires *(pour mémoire celles qui découlent de la corbeille de naissance des communautés de communes).*
1.1- Développement économique : aménagement des zones d'activités, la zone des Islandais et toutes les nouvelles zones à venir. Les zones existantes peuvent y être rattachées sous réserve de délibérations « concordantes » de toutes les communes de la communauté ce qui par exemple est le cas dans la zone ouest de Saint-Quay-Portrieux en limite de Tréveneuc. Constitution de réserves foncières en application des dispositions précédentes. C'est ce qui est en train de se faire avec la zone des Islandais (une extension en direction du sud est envisagée grosso modo au delà de la déchetterie).
Actions économiques : animation et promotion économique soutien aux porteurs de projets, mise en œuvre d'opérations immobilières sur ces seules zones pour la même finalité. Il peut par exemple être décidé de construire un bâtiment de bureaux destiné à être loué ou revendu en lots. Sur la zone décrite ci dessus, l'ancien local du garage Renault maintenant déplacé est

restructuré pour accueillir 3 artisans. Enfin, études, mise en œuvre et gestion des politiques contractuelles avec le Département, la Région, l'Etat et leurs mandataires. En clair la chasse aux subventions.

1.2- Aménagement de l'espace communautaire : Etude et mise en place progressive et suivi du projet de « territoire » dans le cadre de la charte du Pays de St Brieuc, élaboration, suivi et mises à jour du schéma de cohérence territoriale (SCOT), participation à l'instruction des procédures des PLU des communes de la communauté afin d'assurer une cohérence d'ensemble (c'est une des justifications du passage de POS en PLU. Cela oblige chaque commune à regarder ce qui se passe à coté, dans les communes limitrophes, pour éviter des incohérences sous prétexte de frontières intercommunales.

2- Compétences dites optionnelles, *(celles qui sont décidées de manière irréversible, librement, à l'unanimité des communes de la communauté)*

2.1-Protection et mise en valeur de l'environnement: aménagement des rivières du canton (en rappelant qu'il y a coïncidence entre canton et communauté de communes, ce qui n'est pas le cas général), élimination des déchets des ménages et assimilés, aménagement de déchetteries et autres écopoints sur le territoire intercommunal.

2.2-Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions en faveur du logement des personnes défavorisées.

3- Autres compétences

3.1-Equipements publics culturels & sportifs d'intérêt intercommunal (construction & gestion) avec en particulier : le golf des Ajoncs d'Or, la piscine Goelys, le pôle nautique d'intérêt départemental & régional (C'est sur cette rédaction que s'appuie le maire de Saint-Quay-Portrieux).

3.2-Petite enfance : passer des contrats en faveur de la petite enfance pour le compte de la Caisse d'Allocations Familiales avec comme objectifs la coordination des politiques des communes en faveur de l'enfance, la mise en place d'un relais d'assistance maternelle, et la création d'une halte-garderie.

3.3-Nouvelles technologies : création d'un espace multimédia initié par le Conseil Général ouvert au public (on peut noter que la commune de Saint-Quay-Portrieux subventionne par ailleurs un club informatique).

3.4-Tourisme : participation à la conception, à la création et au fonctionnement d'un futur « pays touristique », actions de promotion intéressant les communes et les offices de tourisme de la communauté, mise en œuvre d'actions de mesures statistiques au profit du tourisme, gestion du point d'information touristique « I » à la chapelle d'Etables, instruction des dossiers susceptibles de subventions du FEDER (Union Européenne), de l'Etat, de la Région et du Département.

3.5-Enseignement : participations dans des collèges et lycées, aménagement de la salle des sports de la Closerie sous réserve d'intérêt « vital et irrépressible (?)» à des associations communautaires, adhésion aux contrats de développement proposés par la Région pour le lycée professionnel de la Closerie, gestion et entretien de la salle du collège Camille Claudel par les associations sportives en dehors du temps scolaire, et toute action ayant pour objet le développement du sport scolaire.

3.6-Parc immobilier du District: entretien et gestion du bâtiment de la caserne de gendarmerie qui est la propriété de la Communauté de Communes, transport d'élèves, mise en place d'un service gratuit pour les élèves des écoles maternelles et primaires des communes de la communauté vers la piscine et autres structures sportives intercommunales existantes.

3.8- Vie sociale : acquisition d'un bien à vocation sociale sur le territoire communautaire.

Le chemin de ronde

Un peu d'histoire

Elu maire de Saint-Quay-Portrieux en 1919, Monsieur Alfred Delpierre eut un projet très ambitieux pour la commune : transformer Saint-Quay-Portrieux en une élégante station balnéaire. C'est ainsi qu'il fit tracer le chemin de corniche tout au long du littoral.

Mais ce chemin de ronde a toujours posé des problèmes juridiques et concrets !

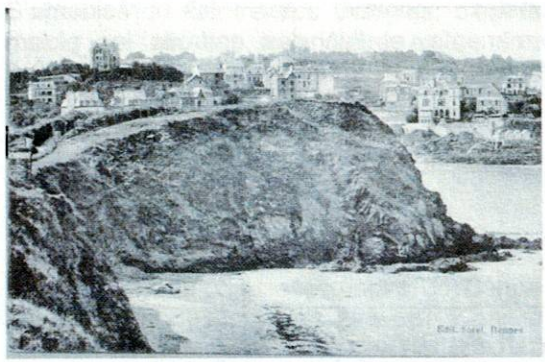

Pendant la guerre, en 1940, les Allemands se sont établis au sémaphore, condamnant le sentier qui longe toute la pointe. Là, en direction de la plage du Châtelet, vers l'ouest, ils ont construit un blockhaus où étaient entreposées des munitions. Ils voulaient ainsi faire face à un éventuel débarquement anglais à Saint-Quay-Portrieux. Les plages du Châtelet et du Casino étaient condamnées et plantées de gros pieux de fer entrecroisés et surmontés de mines. La plage de la Comtesse fut épargnée parce que les Allemands estimaient que les récifs des îles Saint-Quay y rendaient un débarquement impossible.

Sur le sentier, face à l'est, une stèle de granit rappelle la mort de 13 jeunes gens partis rejoindre les Forces Françaises Libres en Angleterre, et qui, prisonniers des Allemands, moururent en déportation.

Notons, d'autre part, la figure héroïque du Commandant Malbert, illustrée par les deux plaques apposées sous le sémaphore : l'une représente le portrait de Louis Malbert (l882-1949), l'autre représente son remorqueur brestois « l'Iroise » rappelant le courage de cet homme qui sauva de nombreuses vies au grand péril de la sienne.

Problèmes juridiques

Les municipalités avaient le droit d'exproprier une bande terrain étroite en bordure de mer pour y faire passer un sentier piétonnier accessible aux douaniers et aux promeneurs, au cas où le propriétaire n'aurait pas laissé la bande de terrain suffisante.
A Saint-Quay-Portrieux, les propriétaires respectaient cette servitude. Mais, comme le rappelle « le Guide des baigneurs à Saint-Quay-Portrieux », d'Ernest le Nordez page 81, le propriétaire d'une villa voisine du sémaphore fit fermer le passage sous sa villa. En juriste subtil, cet ancien président du tribunal estima que l'absence de protestations lui conférait un droit.

La municipalité eut de grandes difficultés à récupérer, par la suite, l'usage du chemin de ronde ! Ses descendants ont négocié la cession du chemin de ronde contre son nom donné à l'une des rues de la ville.
L'autoritaire Comtesse des Tuilais était propriétaire de l'île et des terrains dominant la plage, que l'on a appelés, à cause d'elle, « île et plage de la Comtesse ».
Très possessive, elle supportait de mauvaise grâce l'obligation de laisser l'accès libre en bordure de mer aux douaniers et aux promeneurs. Quand elle y croisait quelqu'un, elle lui disait : « Je vous rappelle que vous marchez sur mes terres ! ».

Problèmes concrets

Le long du chemin de ronde, les problèmes sont visibles : la mer sape et grignote certains pans de falaise. On le constate notamment dans trois zones : à Fonteny, entre la plage du Châtelet et la Pointe du Sémaphore, entre la Pointe du Sémaphore et la plage de la Comtesse et jusqu'au port.

La côte rocheuse recule à certains endroits. Au bord de la falaise qui domine la plage du Châtelet, il y avait un petit surplomb avec balcon, bancs et barrière blanche. Depuis l'an 2000, son accès est condamné car le soutènement commence à être érodé par les intempéries.

Vers 1947, un incident tragique s'est produit sur le chemin de ronde dominant à l'ouest la plage de la Comtesse : de la terre en contre-haut s'est éboulée sur le chemin ; un terrassier envoyé pour déblayer fut enseveli par un second éboulement et mourut étouffé.



Le rocher et le grou (granite décomposé) sont extrêmement friables ce qui oblige la municipalité à interdire certaines portions du sentier de côte, puis à modifier son tracé, dans la perspective de consolidation.

Ce problème est suffisamment sérieux et inquiétant pour que la Municipalité ait prévu et initié un programme important de travaux sur ce chemin qui constitue un tronçon du GR34.
Le montant total des travaux prévus est de 1.000.000□.
La phase prioritaire a concerné la sécurité des personnes et a consisté,
1°-à purger les falaises des éléments instables en les enlevant, et à protéger le chemin d'éboulements futurs en mettant en place les filets d'acier que l'on peut observer,
2°-à renforcer l'escalier de la « Comtesse » (coût 35.000□),
3°-à refaire le mur de soutènement de la plage de la Comtesse qui s'était totalement écroulé lors de tempêtes d'est. La reconstruction a veillé à refaire les choses à l'identique, en pierres apparentes, mais avec des techniques modernes (coût 138.000□),
4°-à renforcer le mur de la Grève Noire qui commençait à s'effondrer lui aussi (coût 15.000□),
5°-à couper certains arbres qui prenaient une telle ampleur qu'en cas de déracinement par la tempête, ils auraient pu compromettre la sécurité des promeneurs sur ce GR,
6°-à remplacer et peindre chaque année une centaine de barrières « Delpierre » (coût 20.000□). Installées à l'époque où M. Delpierre était maire, ces barrières sont uniques et très spécifiques à Saint-Quay-Portrieux. Leur remplacement est onéreux car il a fallu réaliser des moules spéciaux pour les produire en séries limitées ; mais elles participent au charme de notre commune.

On le voit, ce chemin de ronde est un chantier perpétuel et toute l'année les services municipaux s'activent à l'entretenir en bon état, ...et chaque année les mouvements de la falaise obligent à se remettre au travail.
Cependant Saint-Quay-Portrieux n'est pas un cas isolé : comme dans bien d'autres endroits ces 'chemins des douaniers' sont fort vulnérables et leur situation inquiétante: citons les falaises calcaires en Seine-Maritime ou encore les plages de Gironde où la mer emporte le sable. Ils préoccupent fort les riverains qui voient s'éroder leur terrain et parfois inquiètent les piétons. Mais ils représentent un tel attrait pour les promeneurs et la mise en valeur du paysage côtier qu'il faut espérer que nous ne laisserons pas la pluie et la mer avoir raison de ce capital et de sa sécurité : c'est l'une des promenades les plus fréquentées par les touristes comme par les résidents permanents, et l'un des endroits les plus pittoresque de notre commune.

Droit de Préemption & Droit de Préemption Renforcé

Le droit de préemption (DP) est protégé depuis la Révolution. Il concerne :
• les emplacements réservés qui doivent être précisés dans les POS (aujourd'hui PLU),
• l'expropriation pour cause d'intérêt public,
• le droit de préemption dont l'exercice est encadré.

Le droit de préemption s'exerce en zone U et NA (destinée à être urbanisée).
En juillet 2004, le Conseil Municipal a voté un droit de préemption renforcé (DPR) pour deux zones : le quartier de l'ancien port et celui de la rue de l'Yser, en front de plage du Casino.
Le DPR permet d'intégrer à l'exercice du DP (droit de préemption simple), des propriétés de plus de 10 ans.
L'objectif poursuivi pour le quartier du casino concerne le Centre du Congrès. On manque d'hébergement à Saint Quay Portrieux. Si on pouvait racheter des appartements situés au-dessus du Centre des Congrès, il serait envisageable de les transformer en chambres et d'en confier la gestion à un tiers. Trois appartements ont été mis en vente au printemps ; la Municipalité est tenue d'avoir une estimation des Domaines pour les racheter si le bien à vendre dépasse 70.000□. La préemption doit alors se faire au prix fixé par les Domaines. Le vendeur comme l'acheteur ont un droit de retrait.

Le Conseil s'est prononcé le 19 août 2005 contre l'exercice du DPR pour ces 3 appartements par 9 voix contre, 7 abstentions et 1 voix pour. Ce vote traduirait un arbitrage de ressources budgétaires vers des investissements prévus ou nécessaires :
•Chapelle Saint Anne: 350.000□,
•Carénage(10%): 300.000□ (début des travaux, milieu 2007),
•Voirie: 340.000□ (en sus du programme normal)

•Chemin de ronde: restent 600.000□ à financer,
•Allongement du quai de pêche(10%), 700.000□

Une occasion précédente s'était présentée le 2 juin 2005 pour exercer un droit de préemption sur des locaux destinés à l'hébergement. Il s'agissait de STELLA MARIS. L'UPE et l'OGEC sont propriétaires de l'internat remis aux normes en 2004 et fermé. Le promoteur Georges V va reprendre l'ensemble pour environ 1 million d'euros avec règlement en 2006. La Municipalité avait saisi le Conseil Général en proposant une délégation d'exercice de son droit de préemption. Celui-ci a refusé. Certains conseillers municipaux ont préconisé la préemption par la ville afin de créer une capacité nouvelle d'hébergement pour les saisonniers et les évènements qui se déroulent dans la commune : voile, tennis, Centre du Congrès..... L'estimation des Domaines était d'environ 700.000 □ et les travaux complémentaires et de réhabilitation étaient estimés à environ 300.000 □. Un vote a finalement décidé le refus d'exercer le droit de préemption par 10 voix contre 9. Le maire estime qu'il faut attendre la fin du mandat pour disposer de marges budgétaires afin d'exercer le DPR pour accroître les capacités d'hébergement.

Enfin s'agissant de l'extension éventuelle des activités du Casino, le Maire précise que la loi Littoral empêche de nouvelles constructions à moins de 100 m. de la mer et que seul le rachat éventuel du « Saint-Quay Bar » pourrait offrir une telle opportunité d'extension.

Service de soins à domicile

Nous savons qu'en France la population vieillissante est en augmentation constante.
Dans le secteur du « Sud -Goëlo » il y a une demande très forte d'aide spécifique aux personnes âgées.
Il faut savoir que les infirmiers libéraux dont le quota d'actes médicaux est limité ne peuvent répondre à toutes ces demandes.
C'est pourquoi Monsieur Dalquist, Président du Sud-Goëlo, a soutenu en mai 2005 le projet d'une association de services de soins à domicile pour les personnes de plus de 60 ans et/ou handicapées.
Cette association loi 1901,sous la présidence de Mme Sophie Mainguy, est dirigée par une infirmière coordinatrice assistée d'une équipe soignante.
La prise en charge est accordée par le médecin-conseil à partir d'une prescription médicale établie par le médecin-traitant.
En fonction des besoins, le service de soins fait appel à des professionnels extérieurs : infirmiers libéraux, pédicures
Les secteurs d'intervention sont : Tréveneuc, Saint-Quay-Portrieux, Etables-sur-Mer, Binic, Plourhan et Lantic.
Pour plus de renseignements s'adresser au :
Service des Soins à Domicile du Sud-Goëlo
8 rue du Général Leclerc
22680 Etables sur Mer
Tel : 02 96 65 47 52 - Fax : 02 96 70 65 53

Libre opinion

Belle Comtesse, grande brune, toute parée d'écume, et sertie d'émeraude, le jour vous découvrez vos murs et vos landes de vair. Grande masse sauvage qui décorez la vue, vous protégez la plage et cadrez l'horizon de votre noble croupe. Nous vous aimons ainsi, éternelle et changeante avec la marée.
Mais la nuit survenue que faites-vous ici ? Vous prostitueriez-vous? Sous les brutales lampes que l'on voit dans les rues vous voulez vous montrer : maquillée en orange et trop fardée de vert, voulez-vous aguicher? Voudriez-vous briller d'un fallacieux éclat et chercher à séduire? Vous montrez vos dessous et exhibez vos murs!
Chère Comtesse, île de nos premières amours, abandonnez l'essai, quittez donc ces néons, ne soyez pas vulgaire. Gracieusement peignée par vos amis d'ici nous vous aimons ainsi, discrète dans la nuit, grandiose et secrète, comme toujours maîtresse et des vagues et du vent, solitaire et muette sous les reflets de lune.
Peut-être pourriez-vous, en revanche faire le don d'une partie de vos lampes au noir chemin de ronde. Car la nuit survenue elles seraient bienvenues, pourvu qu'elles soient discrètes et mises au ras du sol pour ne pas éblouir. Ce chemin est charmant mais tout semé d'embûches que la pluie et les chiens dédient à nos semelles. Ce joyau de St Quay vous accompagnerait, équipé à toute heure pour vos admirateurs.
Jean-Pierre Guth

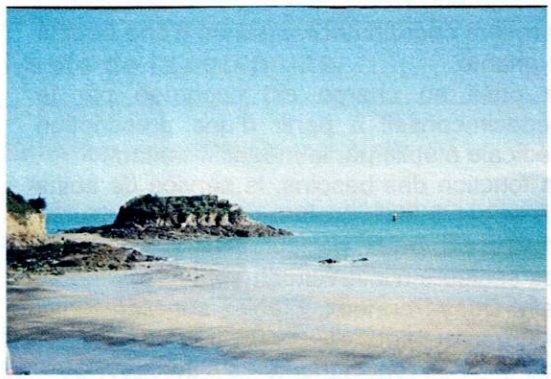

Et pour bien commencer l'année, nous vous recommandons de régler votre cotisation pour 2006 en envoyant à notre trésorier un chèque bancaire de 15² (montant inchangé depuis la création de l'association) au nom de Association Amicale des Résidents et Amis de Saint-Quay-Portrieux, et posté à l'adresse suivante :
BP 32, 22410 Saint-Quay-Portrieux

La vie de notre association

Notre AGO s'est tenue le samedi 6 août 2005 et comme l'an passé dans la maison des associations, rue des Ecoles à Saint Quay Portrieux avec 43 présents. Au cours de son rapport moral le Président a rappelé que notre association existe depuis le 31 décembre 2002, compte à ce jour 109 adhérents et que le bulletin, seul objet de l'association, a pour but d'aider chacun à se faire une opinion personnelle ; les articles qui abordent des sujets de fond (PLU, carénage,...) et d'autres sur la vie de tous les jours, ne sont donc pas signés.
Au moment des questions de l'assemblée, cette question a été re-soulevée : pourquoi les articles ne sont ils pas signés ? Parce que nous ne voulons pas de propos personnalisés et polémiques : nos lecteurs apprécient notre bulletin justement pour son côté informatif et aussi respectueux des faits que possible. Des articles plus engagés, peuvent cependant être incorporés sous la rubrique « libres opinions », mais alors sous la signature de leurs auteurs et seulement après acceptation par le bureau..
L'élection du comité a vu la reconduction des membres sortants et l'arrivée de M. Erwan Barbet-Chariou.
L'AGO s'est terminée à 11h 30 avec l'arrivée de M le Maire qui a répondu à notre invitation. Nous retranscrivons en tête de ce numéro l'essentiel de ses propos sous la rubrique « la vie de la commune ».

AVIS A TOUS NOS ADHERENTS
POUR NOUS PERMETTRE D'ALLEGER ET D'EGAYER NOTRE BULLETIN, IL NOUS FAUDRAIT POUVOIR BENEFICIER DE VOS PHOTOS. ENVOYEZ VOS MEILLEURS CLICHES NUMERIQUES A ALSAJPG@AOL.COM (JEAN-PIERRE GUTH) QUI LES INSERERA DANS LES PROCHAINS NUMEROS.

